Pie XII

23 mars 1952

Radiomessage *à l'occasion de la « Journée de la Famille »*

L'Action Catholique italienne avait organisé le dimanche 23 mars une « Journée de la Famille ». A 19 h. 30, pour clôturer cette journée, le Souverain Pontife prononça à la Radio le discours que voici ayant pour thème : la conscience chrétienne, objet de l'éducation.

La famille est le berceau où naît et se développe la vie nouvelle qui a besoin, pour ne pas périr, d'être soignée et éduquée : c'est là un droit et un devoir fondamentaux donnés et imposés immédiatement aux parents. L'éducation dans l'ordre naturel a pour contenu et but le développement de l'enfant, jusqu'à l'homme complet : l'éducation chrétienne a pour contenu et but la formation du nouvel être humain, rené par le baptême, jusqu'au parfait chrétien. Une telle obligation, qui fut toujours une règle et un honneur pour les familles chrétiennes, est solennellement prescrite par le canon 1113 du code de Droit canon qui déclare : *Parentes gravissima obligatione tenentur prolis educationem tum religiosam et moralem, tum physicam et civilem pro viribus curandi, et etiam temporali eorum bono providendi. «* Les parents ont la grave obligation de veiller avec tous leurs soins à l'éducation religieuse et morale, physique et civique de leurs enfants, et de pourvoir également à leur bien-être temporel. »

Les questions les plus urgentes concernant un aussi vaste sujet ont été éclaircies à plusieurs reprises par Nos Prédécesseurs et par Nous-même. C'est pourquoi, Nous Nous proposons maintenant, non pas de répéter ce qui a déjà été amplement exposé, mais plutôt d'attirer l'attention sur un élément qui, bien que base et soutien de l'éducation spécialement chrétienne, semble au contraire pour certains, à première vue, lui être presque étrangère. Nous voudrions parler de ce qu'il y a de plus profond et intrinsèque dans l'homme : sa conscience. Nous y sommes amené par le fait que certains courants de la pensée moderne commencent à en altérer le concept et à en combattre la valeur. Nous traiterons donc de la conscience en tant qu'objet de l'éducation.

Le Pape définit la conscience :

La conscience est comme le noyau le plus intime et secret de l'homme. C'est là qu'il se réfugie avec ses facultés spirituelles dans une solitude absolue : seul avec soi-même, ou mieux, seul avec Dieu – dont la voix se fait entendre à la conscience – et avec soi-même. C'est là qu'il se détermine pour le bien ou pour le mal ; c'est là qu'il choisit entre le chemin de la victoire ou de la défaite. Même s'il le voulait, l'homme ne réussirait jamais à s'en débarrasser ; avec elle, soit qu'elle l'approuve, soit qu'elle le condamne, il parcourra tout le chemin de la vie, et avec elle encore, témoin véridique et incorruptible, il se présentera au jugement de Dieu. La conscience est donc, pour prendre une image antique mais tout à fait juste, un *αδυτον* un sanctuaire, sur le seuil duquel tout doit s'arrêter ; tous, même le père et la mère, lorsqu'il s'agit d'un enfant. Seul le prêtre y entre comme médecin des âmes et comme ministre du sacrement de la pénitence ; mais la conscience ne cesse pas pour autant d'être un sanctuaire jalousement gardé, dont Dieu lui-même veut que le secret soit préservé sous le sceau du plus sacré des silences.

En quel sens donc peut-on parler de l'éducation de la conscience ?

Essence de la conscience chrétienne :

Il faut se référer à quelques préceptes fondamentaux de la doctrine catholique, pour bien comprendre que la conscience peut et doit être éduquée.

Le divin Sauveur a apporté à l'homme ignorant et faible sa vérité et sa grâce : la vérité pour lui indiquer la voie qui conduit au but ; la grâce pour lui conférer la force de pouvoir l'atteindre.

Parcourir ce chemin signifie, dans la pratique, accepter la volonté et les commandements du Christ et rendre conforme à eux sa vie, c'est-à-dire chaque acte intérieur et extérieur, que la libre volonté humaine choisit et fixe. Or, quelle est la faculté spirituelle qui, dans les cas particuliers, indique à la volonté, pour qu'elle les choisisse et s'y détermine, les actes qui sont conformes à la volonté divine, sinon la conscience ? Elle est donc l'écho fidèle, le pur reflet de la règle divine des actions humaines. De telle sorte que les expressions, telle que le « jugement de la conscience chrétienne », ou cette autre « juger selon la conscience chrétienne » ont le sens suivant : la règle de la décision ultime et personnelle pour une action morale provient de la parole et de la volonté du Christ. Il est, en effet, la voie, la vérité et la vie, non seulement pour tous les hommes pris ensemble, mais pour chacun pris individuellement[1] : il l'est pour l'homme adulte, il l'est pour l'enfant et le jeune homme.

Il suit de là que former la conscience chrétienne d'un enfant ou d'un jeune homme consiste avant tout à éclairer son esprit sur la volonté du Christ, sa loi, le chemin qu'il indique, et en outre, à agir sur son âme, pour autant que cela peut se faire du dehors afin de l'amener à accomplir toujours librement la volonté divine. Voilà, quelle est la tâche la plus haute de l'éducation.

Fondements de l'éducation.

Mais où l'éducateur et l'enfant trouveront-ils concrètement, facilement et avec certitude, la loi morale chrétienne ? Dans la loi du Créateur imprimée dans le cœur de chacun [2] et dans la révélation, c'est-à-dire dans l'ensemble des vérités et des préceptes enseignés par le divin Maître. Tout cet ensemble – la loi écrite dans le cœur, ou loi naturelle, et les vérités et préceptes de la révélation surnaturelle – Jésus notre Rédempteur l'a confié, comme le trésor moral de l'humanité, à son Eglise, pour qu'elle le prêche à toutes les créatures, l'illustre et le transmette, intact et préservé de toute contamination et erreur, d'une génération à l'autre.

Erreurs dans la formation et dans l'éducation de la conscience chrétienne. – La prétendue révision des règles morales.

Contre cette doctrine, incontestée pendant de longs siècles, se dressent aujourd'hui des difficultés et des objections qu'il faut éclairer.

Dans la morale catholique, comme dans le dogme, on voudrait faire en quelque sorte une radicale révision pour en déduire un nouvel ordre des valeurs.

Le premier pas, ou pour mieux dire le premier coup porté à l'édifice des règles morales chrétiennes, devrait être de le dégager – comme on prétend – de la surveillance étroite et opprimante de l'autorité de l'Eglise ; libérée alors des subtilités et des sophismes de la méthode casuistique, la morale serait ramenée à sa forme originelle et à la détermination de la conscience individuelle.

Chacun voit à quelles funestes conséquences conduirait un tel bouleversement des fondements mêmes de l'éducation [3].

Sans relever la manifeste inexpérience et jeunesse du jugement chez qui soutient de semblables opinions, il est bon de mettre en évidence le vice capital de cette « nouvelle morale ». En remettant tout

critère éthique à la conscience individuelle, fermée jalousement sur elle-même et rendue arbitre absolue de ses déterminations, cette théorie, bien loin de lui aplanir le chemin, la détourne de la vraie voie qui est le Christ.

Le divin Rédempteur a consigné sa Révélation, dont font essentiellement partie les obligations morales, non point aux simples hommes, mais à son Eglise, à laquelle il a donné la mission de les guider et de garder fidèlement ce dépôt sacré.

De même l'assistance divine, ordonnée à préserver la Révélation d'erreurs et de déformations, a été promise à l'Eglise et non aux individus. Sage prévoyance là encore, parce que l'Eglise, organisme vivant, peut ainsi, avec sûreté et aisance, soit éclairer et approfondir les vérités également morales, soit les appliquer en maintenant intact le fond, dans les conditions variables des lieux et des temps. Que l'on songe, par exemple, à la doctrine sociale de l'Eglise, qui, surgie pour répondre aux besoins nouveaux, n'est en fait que l'application de l'éternelle morale chrétienne aux circonstances présentes, économiques et sociales.

Comment est-il donc possible de concilier la prévoyante disposition du Sauveur, qui confia à l'Eglise la protection du patrimoine moral chrétien, avec une sorte d'autonomie individualiste de la conscience ?

Celle-ci, soustraite à son climat naturel ne peut produire que des fruits vénéneux, qui se reconnaîtront à la seule comparaison avec certaines caractéristiques de la conduite traditionnelle et de la perfection chrétienne, dont l'excellence est prouvée par les œuvres incomparables des Saints.

La « nouvelle morale » affirme que l'Eglise, au lieu de susciter la loi de la liberté humaine et de l'amour et d'y insister en tant que juste stimulant de la vie morale, s'appuie en revanche, pour ainsi dire exclusivement et avec une rigidité excessive, sur la fermeté et l'intransigeance des lois morales chrétiennes, en recourant souvent à ces « vous êtes obligés », « il n'est pas permis », qui ont trop le ton d'une pédanterie avilissante.

Les préceptes moraux de l'Eglise pour l'éducation de la conscience donnent des commandements à réaliser dans la vie personnelle.

Or l'Eglise veut, au contraire, – et elle le met expressément en lumière quand il s'agit de former les consciences – que le chrétien soit introduit dans les richesses infinies de la foi et de la grâce, d'une manière persuasive, au point de se sentir enclin à les pénétrer profondément.

Cependant, l'Eglise ne peut s'abstenir d'avertir les fidèles que ces richesses ne peuvent être acquises et conservées qu'au prix d'obligations morales précises. Une conduite différente finirait par faire oublier un principe dominant, sur lequel a toujours insisté Jésus, Son Seigneur et Maître. Il a en effet enseigné que pour entrer dans le royaume des cieux il ne suffit pas de dire : « Seigneur, Seigneur », mais qu'il faut que la volonté du Père céleste soit faite[4]. Il a parlé de la « porte étroite » et de la « voie resserrée » qui conduit à la vie [5], et il a ajouté : « Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite, car il y en a beaucoup, je vous le déclare, qui chercheront à entrer sans y réussir[6]. Il a fixé comme pierre de touche et marque distinctive de l'amour envers Lui, le Christ, l'observation des commandements[7]. De même au jeune homme riche qui l'interroge, il déclare : « Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements » et à la nouvelle demande « lesquels » ?, il répond : « Ne pas tuer ! ne pas commettre d'adultère ! ne pas voler ! ne pas faire de faux témoignage ! Honore ton père et ta mère ! et aime ton prochain comme toi-même ! ». Il a posé comme condition, pour qui veut l'imiter, de renoncer à soi-même et de prendre sa croix chaque jour[8]. Il exige que l'homme soit prêt à laisser pour Lui et pour sa cause tout ce qu'il a de plus cher, comme son père, sa mère, ses propres enfants, et jusqu'au dernier bien, sa propre vie [9]. Car il ajoute : « Je vous le dis, à vous, mes

amis, n'ayez pas peur de ceux qui peuvent tuer le corps, mais qui, cela fait, ne peuvent plus rien de plus. Je vais vous dire qui vous devez craindre ; craignez celui qui, après avoir donné la mort a le pouvoir d'envoyer dans la géhenne » [10].

C'est ainsi que parlait Jésus, le divin Pédagogue, qui sait certainement, mieux que les hommes, pénétrer dans les âmes et les attirer à son amour par les perfections infinies de son Cœur, *bonitate et amore plenum* (Litanies du Sacré-Cœur de Jésus).

Et l'Apôtre des gentils, saint Paul, a-t-il donc prêché différemment ? Avec son accent véhément de persuasion, dévoilant le charme mystérieux du monde surnaturel, il a exposé la grandeur et la splendeur de la foi chrétienne, les richesses, la puissance, la bénédiction, la félicité qu'elle renferme, en les offrant aux âmes comme digne objet de la liberté du chrétien et comme but irrésistible de purs élans d'amour. Il n'est pas moins vrai que sont tout autant de lui les avertissements comme celui-ci : « Opérez votre salut avec crainte et tremblement » [11], et qu'ont jailli de sa plume de hauts préceptes de morale destinés à tous les fidèles, qu'ils soient d'une intelligence ordinaire ou bien des âmes d'une sensibilité élevée. En prenant donc comme strictes normes les paroles du Christ et de l'Apôtre, ne devrait-on pas peut-être dire que l'Eglise d'aujourd'hui est plutôt portée à la condescendance qu'à la sévérité ? De telle sorte que l'accusation de dureté opprimante, élevée contre l'Eglise par la « nouvelle morale », va, en réalité, atteindre en premier lieu l'adorable Personne même du Christ.

Aussi, conscient du droit et du devoir du Siège Apostolique d'intervenir, quand c'est nécessaire, avec autorité dans les questions morales, Nous Nous sommes proposé, dans le discours du 29 octobre de l'année passée [12], d'éclairer les consciences sur les problèmes de la vie conjugale. Avec la même autorité, Nous déclarons aujourd'hui aux éducateurs et à la jeunesse même : le commandement divin de la pureté de l'âme et du corps est également valable sans diminution pour la jeunesse d'aujourd'hui. Elle aussi a l'obligation morale et, avec l'aide de la grâce, la possibilité de se garder pure. Nous repoussons donc comme erronée l'affirmation de ceux qui considèrent comme inévitables les chutes durant les années de la puberté qui, de la sorte ne mériteraient pas qu'on en fasse grand cas comme si elles n'étaient pas de graves fautes, parce que d'ordinaire, ajoutent-ils, la passion supprime la liberté nécessaire pour qu'un acte soit moralement imputable.

Au contraire, c'est une règle obligatoire et sage que l'éducateur, sans cependant négliger de représenter aux jeunes les nobles qualités de la pureté, de manière à les amener à l'aimer et à la désirer pour elle-même, inculque toutefois clairement le commandement comme tel, dans toute sa gravité et son importance de loi divine. Il stimulera ainsi les jeunes à éviter les occasions prochaines, il les encouragera dans la lutte dont il ne cachera pas la rigueur, il les incitera à accueillir courageusement les sacrifices que la vertu exige, et il les exhortera à persévérer et à ne pas tomber dans le risque de déposer les armes dès le début et de succomber sans résistance aux mauvaises habitudes.

Il y a également des commandements concernant la vie publique.

Plus encore que dans le domaine de la vie privée, beaucoup voudraient aujourd'hui exclure l'autorité de la loi morale, de la vie publique, économique et sociale, de l'action des pouvoirs publics à l'intérieur et à l'extérieur, dans la paix et dans la guerre, comme si Dieu n'avait ici rien à dire, au moins de définitif.

L'émancipation des activités humaines externes, comme les sciences, la politique, l'art, à l'égard de la morale est parfois motivée sur le plan philosophique, par la liberté qui leur revient, dans leur domaine, de se gouverner exclusivement selon leurs lois propres, bien qu'on admette que celles-ci s'accordent d'ordinaire avec celles de la morale. Et l'on prend l'art, par exemple, auquel on dénie non seulement toute dépendance, mais encore tout rapport avec la morale ; disant : « l'art est uniquement art, et non morale ou autre chose ; il doit donc se régir d'après les seules lois de l'esthé-

tique, lesquelles, d'ailleurs, si elles sont vraiment telles, ne s'abaisseront jamais à favoriser la concupiscence ». De la même manière, on parle de la politique et de l'économie, qui n'ont pas besoin de prendre conseil d'autres sciences, ni donc de l'éthique, mais, guidées par leurs vraies lois, sont, par là même, bonnes et justes.

C'est, comme on le voit, une manière subtile de soustraire les consciences à l'autorité des lois morales. En vérité, on ne peut nier que de telles autonomies soient justes, en tant qu'elles expriment la méthode propre à chaque activité et les limites qui séparent en théorie leurs diverses formes ; mais la séparation des méthodes ne doit pas signifier que le savant, l'artiste, le politicien soient libérés de toute préoccupation morale dans l'exercice de leurs activités, spécialement si celles-ci ont des incidences immédiates dans le domaine de l'éthique, comme l'art, la politique, l'économie. La séparation nette et théorique n'a pas de sens dans la vie, qui est toujours une synthèse, puisque le sujet unique de toute espèce d'activité est le même homme, dont les actes libres et conscients ne peuvent échapper à l'appréciation morale. En continuant à observer le problème avec un regard large et pratique, qui fait parfois défaut à des philosophes même insignes, de telles distinctions et autonomies servent dans une nature humaine déchue à représenter comme lois de l'art, de la politique ou de l'économie ce qui convient à la concupiscence, à l'égoïsme et à la cupidité. Ainsi l'autonomie théorique vis-à-vis de la morale devient pratiquement rébellion contre la morale, et brise par ailleurs cette harmonie inhérente aux sciences et aux arts, que les philosophes de cette école vérifient clairement, mais déclarent occasionnelle, alors qu'elle est, au contraire, essentielle, si on la considère par rapport au sujet, qui est l'homme, et à son Créateur qui est Dieu.

C'est pourquoi, Nos Prédécesseurs et Nous-même, dans le bouleversement de la guerre et les troubles événements de l'après-guerre, Nous n'avons pas cessé d'insister sur le principe que l'ordre voulu par Dieu embrasse la vie entière, sans excepter la vie publique dans toutes ses manifestations, persuadés qu'il n'y a en cela aucune restriction apportée à la véritable liberté humaine, ni aucune immixtion dans la compétence de l'Etat, mais une assurance contre des erreurs et des abus, contre lesquels la morale chrétienne, droitement appliquée, peut être une protection. Ces vérités doivent être enseignées aux jeunes et inculquées dans leur conscience par ceux qui, dans la famille ou à l'école, ont l'obligation d'assurer leur éducation, jetant ainsi le germe d'un avenir meilleur.

Exhortation finale.

Voilà ce que Nous voulions vous dire aujourd'hui, chers fils et filles qui Nous écoutez, et en vous le disant, Nous n'avons pas caché l'anxiété qui Nous étreint le cœur devant ce formidable problème où sont en cause le présent et l'avenir du monde et le destin éternel de tant d'âmes. Quel réconfort Nous donnerait la certitude que Vous partagez Notre anxiété pour l'éducation chrétienne de la jeunesse ! Eduquez les consciences de vos enfants avec énergie et persévérance. Eduquez-les à la crainte, comme à l'amour de Dieu. Eduquez-les à aimer le vrai. Mais soyez vous-mêmes d'abord respectueux de la vérité et écartez de l'éducation tout ce qui n'est pas authentique et vrai. Imprimez dans la conscience des jeunes le pur concept de la liberté, de la vraie liberté, digne et caractéristique d'une créature faite à l'image de Dieu. Elle est bien autre chose que dissolution et déchaînement ; elle est au contraire une capacité éprouvée pour le bien ; elle fait se décider soi-même à le vouloir et à l'accomplir[13] ; elle est maîtrise sur ses propres facultés, sur ses instincts, sur les événements. Apprenez-leur à prier et à puiser aux sources de la Pénitence et de la Sainte Eucharistie ce que la nature ne peut donner : la force de ne pas tomber, la force de se relever. Que dès leur jeunesse ils sentent que, sans l'aide de ces énergies surnaturelles, ils ne réussiront à être ni bons chrétiens, ni simplement des hommes honnêtes, auxquels soit réservée une vie sereine. Mais ainsi préparés, ils pourront aspirer également à ce qu'il y a de meilleur, ils pourront se donner à cette haute utilisation de soi, dont l'accomplissement sera leur honneur : réaliser le Christ dans leur vie.

Pour atteindre ce but, Nous exhortons tous Nos chers fils et filles de la grande famille humaine à

être étroitement unis entre eux : unis pour la défense de la vérité, pour la diffusion du règne du Christ sur la terre. Que l'on chasse toute division, que l'on écarte tout dissentiment, que l'on sacrifie généreusement – coûte que coûte – à ce bien supérieur, à cet idéal suprême, toute vue particulière, toute préférence subjective : « si un mauvais désir vous suggère autre chose », que votre conscience chrétienne surmonte toute épreuve, de telle sorte que l'ennemi de Dieu, « parmi vous ne rie pas de vous »[14]. Que la vigueur de la saine éducation se révèle dans sa fécondité dans tous les peuples qui tremblent pour l'avenir de leur jeunesse. Ainsi le Seigneur vous accordera, à vous et à vos familles, l'abondance de ses grâces en gage desquelles Nous vous accordons d'un cœur paternel la Bénédiction apostolique.

Source : *Documents Pontificaux de S. S. Pie XII*, année 1955, Édition Saint-Augustin Saint-Maurice. – D'après le texte italien des *A. A. S.,* XXXXIV, 1952, p. 270.

Notes de bas de page

1. Cf. Jean, XIV, 6.[↩]
2. Cf. Rom., II, 14–16.[↩]
3. Le même sujet est traité, p. 132.[↩]
4. Cf. Matth., VII, 21.[↩]
5. Cf. Matth., VII, 13–14.[↩]
6. Luc, XIII, 24.[↩]
7. Jean, XIV, 21–24.[↩]
8. Cf. Luc, IX, 23.[↩]
9. Cf. Matth., X, 37–39.[↩]
10. Luc, XII, 4–5.[↩]
11. Phil., II, 12.[↩]
12. Discours aux participants du Congrès de l'Union Catholique Italienne des Sages-Femmes, 29 octobre 1951. Cf. *Documents Pontificaux 1951,* p. 470.[↩]
13. Cf. Gal., V, 13.[↩]
14. Dante, *Paradis,* p. 5, 79, 81.[↩]